#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID: 089-200039642-20241204-85\_2024-DE

### DEPARTEMENT DE L'YONNE

## ARRONDISSEMENT D'AVALLON

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

#### Nombre de conseillers:

En exercice: 75
 Présents: 49
 Absents: 26
 Pouvoirs: 8
 Votants: 57

#### Délibération n° 85-2024

# Objet: ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Avis sur le rapport de gestion 2023 de la SEM Yonne Equipement

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

<u>Etaient présents</u>: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: M. TRUCHY Maryan, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. TOBIET Michel, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MENARD José, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. DOLLIER Anne, Tanlay: Mme YVOIS Caroline, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir : Epineuil: Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise, Lézinnes: M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), Quincerot: M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Thorey: M. NICOLLE Régis (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. DUFIT Sophie), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Flogny La Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Tonnerre: M. AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine,

<u>Absents non excusés</u>: Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Gland: Mme CAMUS NEYENS Sandrine, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Tonnerre: M. HAMAM Nabil Tronchoy: M. PATEY Jean-Marie, Viviers: M. PICQ Christian.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Véronique

Date de convocation : Jeudi 28 novembre 2024

Vu la loi n°2022-217 du 21/02/2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite "loi 3Ds".

Vu le décret n°2022-1406 du 04 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etant donné que ces textes permettent, par exception au principe général d'interdiction de prise de participation des collectivités territoriales au capital de sociétés anonymes, que les collectivités territoriales ou leurs groupements puissent créer des sociétés d'économie mixte locales ou prendre des participations dans ces sociétés.

Considérant que la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne détient 0,02 % du capital de la Société d'Economie Mixte Yonne Equipement.

Il convient de ce fait que le conseil communautaire se prononce, une fois par an, sur le rapport de gestion de cette société d'économie mixte Yonne Equipement.

Considérant les documents suivants joints à la note de présentation de la présente délibération :

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 089-200039642-20241204-85\_2024-DE

- Rapport de gestion 2023 de Yonne Equipement
- Rapport d'activités 2023 de Yonne Equipement
- Fiche de présentation de Yonne Equipement

Il est donc proposé au conseil communautaire d'émettre un avis favorable à ces différents rapports relatifs à l'activité ainsi qu'à la gestion de Yonne Equipement pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	pour	
	0	contre	
	0	abstention	

#### **CONCLUSION**

EMET un avis favorable aux documents ainsi présentés :

- Rapport de gestion 2023 de Yonne Equipement
- Rapport d'activités 2023 de Yonne Equipement
- Fiche de présentation de Yonne Equipement

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président, Monsieur Régis LHOMME La secrétaire de séance, Madame Véronique BURGEVIN





#### Le Président:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).